COMMUNE DE GRANDVILLARD



Bulletin d'information

numéro 68 – décembre 2011



Α.

- 1. Le mot de la syndique
- 2. Convocation à l'assemblée communale
- 3. Réseau d'eau potable :
 - Quartier des « Golettes »
 - Secteur « Route des Auges »
 - Fontaines sous la loupe
- 4. Budgets 2012
- 5. Présentation du plan financier 2012 2016
- Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2011-2016
- 7. M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère
- 8. Législature 2011-2016
 - conseil communal
 - commissions
- CREG Centrale de récupération de l'énergie Grandvillard
- Protection de la population-ORCOC
 Organe communal de conduite
- 11. Gestion des déchets :
 - ramassage hebdomadaire des déchets ménagers – changement de dates
 - Directives concernant l'élimination des déchets toxiques ménagers

- 12. Le coin des sociétés :
 - Intersociété de Grandvillard programme des manifestations 2011-2012
 - Avis aux sociétés
 - Open Bike Haute-Gruyère
- 13. Retraités, animation
- 14. Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

В.

- Direction de la santé et des affaires sociales « Fribourg pour tous », l'information et l'orientation sociales à portée de main
- Direction de la sécurité et de la justice - Conseil cantonal de prévention et de sécurité
- Projet pilote en matière de covoiturage – Etat de Fribourg – Association des communes fribourgeoises

C.

Cartes d'identité

D.

Divers

Décembre 2011

A.

1.

Le mot de la syndique

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Qu'attendent les citoyens de Grandvillard de leur conseil communal?

C'est la question que je me suis posée en début de législature. La réponse n'est pas simple et demande réflexion. Il est nécessaire de tenir compte de multiples facteurs et sensibilités. Tout d'abord, les différentes générations, les professions, les quartiers, ou encore l'éthique de chacun, sont autant d'éléments qui font la diversité de la population même dans une localité telle que la nôtre. Puis, les domaines sont très variés. Il faut distinguer les besoins d'ordre social, scolaire, sportif, culturel ou technique.

Cela ne suffit pas. Le développement est un aspect non négligeable. Toutefois, il demande d'être visionnaire tout en respectant l'acquis.

De par cette énumération, vous comprendrez aisément que le conseil communal œuvre dans l'unique intention du respect de ses habitants tout en maintenant des valeurs sociales et financières convenables.

Dans une réflexion plus générale, on pourrait percevoir une réponse. Les citoyens souhaitent globalement trouver à Grandvillard, la tranquillité et la paix nécessaires afin d'y vivre heureux.

C'est donc dans cette optique que fonctionnent les membres du conseil communal. A cet effet, ils vous assurent d'une disponibilité et d'une écoute fondamentales dans l'exercice de leur mandat.

Avant de terminer, je vous souhaite bonne lecture de notre bulletin bisannuel qui contient les informations nécessaires à la compréhension des thèmes abordés lors de notre assemblée. Notre site internet, sous la dénomination www.grandvillard.ch est également une source d'information non négligeable.

Au nom du conseil communal, je souhaite à toute la population, d'excellentes fêtes ainsi qu'une heureuse année 2012.

Marie-Claire Pharisa, syndique

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

mercredi 14 décembre 2011, à 20.00 heures, à la Salle communale, à Grandvillard

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mars 2011 (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet)
- 2. Remplacement et financement d'une conduite d'eau potable, secteur « Chemin des Golettes » « Route de Lessoc » (dépense imprévisible et urgente, art. 90 LCo)
- **3. Budgets 2012** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal, ainsi que sur le site internet
 - 3.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements
 - 3.2. Participation à l'achat d'un bus scolaire
 - 3.3. Réaménagement de la place de parc « Les Golettes »
 - 3.4. Remplacement d'une conduite d'eau potable, secteur « Les Auges »
 - 3.5. Travaux d'endiguements
 - 3.6. Amélioration de l'accès au « Chalet Blanc »
 - 3.7. Réaménagement et remplacement de captages et conduites d'alimentation en eau potable des alpages « Les Joux », « Les Tservettes »
 - 3.8. Rapports de la commission financière
 - 3.9. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
- 4. Présentation du plan financier 2012-2016
- 5. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2011-2016
- 6. Divers LE CONSEIL COMMUNAL

Réseau d'eau potable

Secteur « Chemin des Golettes » – « Route de Lessoc »

Vous vous êtes certainement aperçus que de lourds travaux urgents concernant l'adduction d'eau ont dû être exécutés durant la période du 22 août au 30 novembre 2011.

En voici les motifs :

- Deux fuites importantes (env. 200 lt/min.) ont été détectées en juin dernier. Une intervention rapide a dû être entreprise.
- L'état de la canalisation (en fonte) s'est dégradé par des courants vagabonds et par un enrobage de terre glaise ; cette canalisation remonte à 34 ans.
- Fuites de plus en plus fréquentes ces dernières années.
- Interventions pour réparation des fuites, onéreuses et compliquées, en raison du passage de la conduite sur des parcelles privées.
- Coût de la dernière intervention pour la réparation d'une seule fuite : Fr. 13'000.-

Ces travaux ont consisté à remplacer la conduite. La nouvelle canalisation en PE (matière plastique) emprunte le territoire communal et non plus, comme auparavant, les parcelles privées.



en jaune : tracé de l'ancienne conduite

en rouge : tracé de la nouvelle conduite

Les travaux de génie civil ont été réalisés par l'équipe communale ; ceux d'installateur, par l'entreprise Maurice Rime Sàrl, Neirivue ; ils sont aujourd'hui achevés.

Le goudronnage sera réalisé, si les conditions météorologiques le permettent, d'ici la fin de l'année.

La commission financière a été informée de cette dépense imprévisible et urgente.

Le coût de ces travaux est établi comme suit :

génie civil :	Fr. 194'000.00
installateur :	Fr. 102'000.00
honoraires d'ingénieur	Fr. 14'000.00
total :	Fr. 310'000.00
subvention ECAB :	- Fr. 30'000.00
à la charge de la commune :	Fr. 280'000.00

Cette exécution est financée par emprunt bancaire.

Le conseil remercie les riverains de leur compréhension. Ce chantier a provoqué quelques désagréments.

Il félicite l'équipe communale, ainsi que l'installateur de la bienfacture des travaux.

Daniel Raboud, vice-syndic

Secteur « Route des Auges »

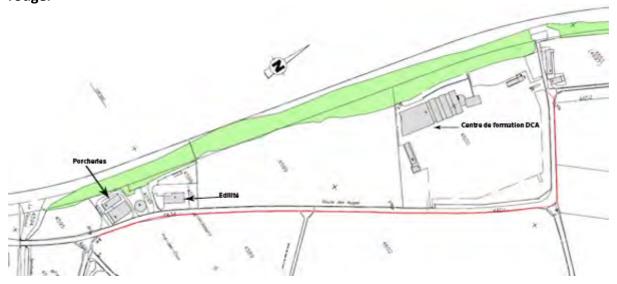
Une nouvelle malchance ! La conduite d'eau potable du secteur cité en titre doit être remplacée.

Les motifs:

- Cette conduite, en fonte (von Roll), a été posée dans les années 1970.
- Les tuyaux, fabriqués à cette époque, présentent un défaut d'adhérence du revêtement intérieur PUR (matière plastique enveloppant les parois intérieures du tuyau).

Afin d'assurer l'alimentation en eau potable, ainsi que la défense-incendie, le remplacement de cette conduite revêt un caractère impératif et urgent.

Sur le plan ci-dessous, la nouvelle conduite est tracée en rouge.



Les coûts :

Le fournisseur admet un défaut de fabrication. Il accepte de supporter le coût de fourniture de nouveaux tuyaux. Toutefois, les travaux sont à la charge de la caisse communale.

Dès lors, ce projet est devisé comme suit :

génie civil :installations, fournitures :honoraires d'ingénieur :	Fr. 100'000.00 Fr. 175'000.00 Fr. 10'000.00
total:	Fr. 285'000.00
Participation de la Maison von Roll :	Fr. 70'000.00
Sous-total :	Fr. 215'000.00
Subvention ECAB :	Fr. 20'000.00
Dépense à la charge de la commune :	Fr. 195'000.00
Cette dépense sera financée par emprunt bancaire.	Daniel Raboud, vice-syndic

Fontaines sous la loupe

Afin de gérer au mieux le réseau d'eau, nous avons lancé un appel à tous les propriétaires de fontaines, leur demandant de prendre des mesures.



En effet, une analyse a fait ressortir deux éléments :

Perte de pression du réseau

Le nombre important de branchements de fontaines entraîne une perte de pression significative, notamment aux extrémités du réseau. Cela a pour conséquence une sécurité incendie quelque peu inférieure aux normes.

La solution est de réduire le débit de chaque fontaine à 4 litres/minute. La pose d'un dispositif est parfois nécessaire.

• Eaux parasites dans le réseau des eaux usées

Le comité de la STEP de Broc a fait remarquer que la Commune de Grandvillard déverse trop d'eaux parasites (eaux claires dans les canalisations d'eaux usées) à la station d'épuration. Cette situation provoque des coûts supplémentaires, étant donné que la clé de répartition des frais de la STEP en tient compte.

Nous devons donc réduire drastiquement le déversement des eaux claires dans les canalisations des eaux usées.

L'écoulement de quelques fontaines pourrait aussi en être une cause.

D'avance nous remercions tous les concernés de leur collaboration.

Daniel Raboud, vice-syndic

Budgets 2012

Conformément aux articles 87 et suivants de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le conseil communal a établi les budgets de fonctionnement et des investissements de l'année 2012. Ces budgets seront soumis à l'assemblée communale du mercredi 14 décembre 2011. Ils peuvent être consultés au Bureau communal dès le 2 décembre 2011.

Budget de fonctionnement

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges de la commune, y compris les amortissements des dettes. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

e de Grandvillard	BU	DGET 2012			Date '	17.11.2011/ Page 1
de fonctionnement rtements)	Charges	Budget 2012 Revenu	Charges			Compte 2010 Revenu
ADMINISTRATION	484'773	179'454	485'391	188'243	488'671.90	212'834.35
ORDRE PUBLIC	42'159	63'550	52'479	62'013	139'377.45	144'933.75
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	956'195	208'382	894'987	189'921	762'676.25	173'403.30
CULTURE ET LOISIRS	103'753	780	116'422	580	118'637.50	1'887.00
SANTE	212'885	8'000'8	201'270	8'000	171'644.05	10'089.65
AFFAIRES SOCIALES	357'594	8'500	338'342	8'500	291'398.10	21'485.35
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	280'590	65'100	248'613	65'100	230'011.45	52'978.75
PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	390'014	307'850 	389'363	298'500	312'452.90	261'113.45
ECONOMIE	382'999	388'800	509'781	508'500	452'803.97	463'888.46
FINANCES ET IMPOTS	533'054	2'446'453	513'570	2'406'183	892'060.85	2'522'931.51
Charges totales Revenus totaux Excédent de dépenses Excédent de revenus	3'744'016	3'676'869 67'147 	3'750'218	3'735'540 14'678	3'859'734.42 5'811.15	3'865'545.57
	de fonctionnement rtements) ADMINISTRATION ORDRE PUBLIC ENSEIGNEMENT ET FORMATION CULTURE ET LOISIRS SANTE AFFAIRES SOCIALES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIE FINANCES ET IMPOTS Charges totales Revenus totaux Excédent de dépenses	Charges	de fonctionnement rements) Budget 2012 Revenu ADMINISTRATION 484773 179454 ORDRE PUBLIC 42'159 63'550 ENSEIGNEMENT ET FORMATION 956'195 208'382 CULTURE ET LOISIRS 103'753 780 SANTE 212'885 8'000 AFFAIRES SOCIALES 357'594 8'500 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS 280'590 65'100 PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT 390'014 307'850 ECONOMIE 382'999 388'300 FINANCES ET IMPOTS 533'054 2'446'453 Charges totales 3'744'016 3'744'016 Revenus totaux 3'676'869 6'7'147	de fonctionnement retements) Charges Budget 2012 Revenu Charges ADMINISTRATION 484773 179454 485391 ORDRE PUBLIC 42'159 63'550 52'479 ENSEIGNEMENT ET FORMATION 956'195 208'382 894'987 CULTURE ET LOISIRS 103'753 780 116'422 SANTE 212'885 8'000 201'270 AFFAIRES SOCIALES 357'594 8'500 338'342 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS 280'590 65'100 248'613 PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT 390'014 307'850 389'363 ECONOMIE 382'999 388'800 509'781 FINANCES ET IMPOTS 533'054 2'446'453 513'570 Charges totales 3'744'016 3'750'218 Revenus totaux 6'7'147 6'7'147	December December	Charges Budget 2012 Revenu Charges Charges

Selon la récapitulation ci-dessus, ce budget se résume comme suit :

 Charges
 3'744'016.00

 Revenus
 3'676'869.00

 Excédent de dépenses
 67'147.00

Le budget 2012 subit les effets de la nouvelle péréquation financière intercommunale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, ainsi que de la hausse conjoncturelle de la majorité des charges imposées ou liées.

Nous jugeons utile de relever ci-après quelques éléments exceptionnels ou nouveaux inclus dans le budget de fonctionnement 2012 :

Site internet communal – dans le but de permettre une mise à jour aisée du site par le personnel communal, d'y intégrer un guichet virtuel, il est nécessaire de procéder à une refonte complète du site. Le coût de l'opération est devisé à environ Fr. 8'000.00.

Enseignement et formation – en automne 2012, la 2^{ème} année d'école enfantine sera introduite dans notre cercle scolaire. Au vu de leur nombre, les élèves seront répartis en trois classes. L'équipement sommaire d'une salle enfantine supplémentaire engendre quelques frais.

Bibliothèque de l'Intyamon – celle-ci constitue un service public offert à tous les habitants de l'Intyamon. Dans le but d'assurer sa viabilité et d'étoffer le choix des livres mis à disposition des lecteurs, petits et grands, dès 2012, la subvention communale passera de Fr. 4.-- à Fr. 6.-- par habitant.

Service d'ambulance de la Gruyère – une majoration de ce poste de l'ordre de Fr. 4'000.-- est prévue en raison de l'introduction d'une équipe de jour supplémentaire à compter du 1^{er} juillet 2012.

Amélioration de l'éclairage public – dans le cadre de la campagne « Eclairer mieux en consommant moins d'énergie », la commune va effectuer, en 2012, la première étape des assainissements proposés; coût de l'opération Fr. 13'000.--. Pour bénéficier du subventionnement prévu par le Groupe E, la totalité des travaux devra être réalisée jusqu'en 2015.

Gestion des déchets / Taxe sur les sacs officiels pour déchets ménagers – La gestion des sacs et le ramassage des déchets urbains sont gérés par la Commission intercommunale de l'Intyamon. Le tarif actuel des sacs est en vigueur depuis 2001. Au cours des dernières années, il a été enregistré une augmentation sensible du coût du service. Par conséquent, en 2012, le tarif sera majoré de 5%, soit :

•	Sacs de 17 litres (10 pièces)	de Fr. 10.00	à Fr. 10.50
•	Sacs de 30 litres (10 pièces)	de Fr. 20.00	à Fr. 21.00
•	Sacs de 60 litres (10 pièces)	de Fr. 30.00	à Fr. 31.50
•	Sacs de 110 litres (5 pièces)	de Fr. 23.50	à Fr. 24.70

Honoraires des urbanistes – la loi du 02.12.2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) mentionne que le plan d'aménagement local (PAL) doit être réexaminé au moins tous les 15 ans et, au besoin, modifié. Le PAL communal actuellement en

vigueur a été adopté en 1993. Par conséquent, sa révision s'impose. L'étude débutera en 2012 et s'échelonnera sur plusieurs années. Montant de la dépense 2012 : Fr. 25'000.--.

Budget des investissements

Il se résume comme suit :

Ces investissements sont classés en deux catégories, soit :

1) Investissements projetés soumis à l'assemblée du 14 décembre 2011

No				
ordre	Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
1	290.506.01	Participation à l'achat d'un bus scolaire Financement par emprunt bancaire	27'000.00	
2	291.506.00	Achat d'un bus par le Cercle scolaire Le financement est assuré par les deux communes du cercle scolaire.	70'000.00	
3	620.501.06	Réaménagement de la Place de parc des Golettes Financement par emprunt bancaire	13'000.00	
4	700.501.03	Remplacement de la conduite d'eau potable dans le secteur de la Route des Auges (Porcherie - Centre de formation DCA)	285'000.00	
	700.624.01	Participation de Von Roll aux frais de remplacement des tuyaux posés dans les années 1970 vu leur qualité défectueuse.		70'000.00
	700.661.00	Subvention de l'ECAB pour rem- placement de cette conduite - montant estimé		20'000.00
		Le solde à charge de la commune, soit Fr. 195'000.00, sera financé par emprunt bancaire		
5	750.501.01	Travaux d'endiguement suite aux intempéries. Il s'agit de diverses mesures exigées par le Service des lacs et cours d'eau dans le projet initial établi suite aux intempéries de 2005 et 2007.	43'000.00	
-	750.660.00	Subvention fédérale - estim. 25%	12 333.33	10'750.00
	750.661.00	Subvention cantonale - estim. 22%		9'460.00
		Le solde à charge de la commune, soit Fr. 22'790.00, sera financé par emprunt bancaire		

6	943.501.01 943.661.02	Réfection de l'accès au Chalet-Blanc par le bétonnage de deux bandes de roulement. Subvention cantonale Financement du solde à charge de la commune, soit Fr. 15'400.00, par le Fonds des chalets.	22'000.00	6'600.00
7	943.501.02 943.660.01 943.661.01	Captages et conduites d'eau sur les alpages des Joux et des Tservettes. La dépréciation du captage et de la conduite d'eau des Joux est connue depuis longtemps. Durant l'été 2011, elle a provoqué une rupture d'alimentation en eau de ce pâturage. Cette situation a nécessité des interventions d'urgence pour assurer une alimentation en eau minimale du bétail. Quant à la conduite d'eau des Tservettes, pour éviter une détérioration trop rapide du tuyau et son emportement par l'avalanche, il s'avère indispensable de procéder à son enfouissement sur une longueur de 200 m. De plus, sur la partie supérieure d'une longueur également de 200 m, l'état de la conduite en fer nécessite son remplacement. Au vu de ce qui précède et avec l'accord des instances de subventionnement, le Conseil communal propose d'assainir les deux installations précitées. Subvention fédérale 34% Subvention cantonale 30% Le solde à charge de la commune, soit Fr. 34'920.00, sera financé par emprunt bancaire.	97'000.00	32'980.00 29'100.00
		Totaux	557'000.00	178'890.00

2) Autres investissements liés à une décision antérieure de l'assemblée communale

No ordre	Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
1	706.610.00	Taxes de raccordement au ré- seau d'eau potable		2'400.00
2	710.610.00	Taxes de raccordement au ré- seau public d'évacuation des eaux		15'000.00

3	840.525.00	Participation à l'installation d'une centrale de biogaz. Crédit accordé par l'assemblée communale du 25.11.2009 : Fr. 80'000.00. Un acompte de Fr. 40'000.00 a été payé en 2010. Le solde de la participation est reporté sur l'exercice 2012.	40'000.00	
4	944.564.00	Contribution spéciale au Syndicat d'améliorations foncières pour le remaniement parcellaire. Report du crédit accordé par l'assemblée communale du 26.11.2008.	100'000.00	
		Totaux	140'000.00	17'400.00

Récapitulation du budget des investissements

			Dépenses	Recettes
1	Investissemen du 14.12.2011	ts projetés soumis à l'assemblée	557'000.00	178'890.00
2	Report des investissements liés à une décision antérieure de l'assemblée communale		140'000.00	17'400.00
		Totaux	697'000.00	196'290.00
		Excédent global de dépenses		500'710.00

5. Présentation du plan financier 2012 - 2016

En application de l'article 43c du règlement d'exécution de la loi sur les communes (LCo), le conseil communal a l'obligation d'adopter un plan financier. Pour la 5^{ème} année consécutive, ce plan a été établi et transmis à la commission financière pour préavis.

Dans le cadre de la planification financière, il s'agit d'effectuer une projection dans les 5 ans à venir des dépenses et des recettes, afin de déterminer si l'évolution financière de la commune est soutenable et si elle permet les investissements envisagés.

En vertu de l'article 10, al. 1, lit. r de la LCo, ce plan financier est présenté chaque année à l'assemblée communale afin qu'elle en prenne connaissance.



Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2011-2016

Lors de la première séance de la législature, il appartient à l'assemblée communale de décider du mode de convocation (convocation individuelle ou circulaire tous ménages).

Jusqu'ici, l'assemblée a été convoquée par insertion de la convocation dans le bulletin d'information.

Pour la législature 2011-2016, le conseil propose de maintenir ce mode de convocation.

Loi du 25 septembre 1980 sur les communes

Art. 12 Convocation

1 L'assemblée communale est convoquée au moins dix jours d'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle.

1bis L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

7. M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère

Le 13 novembre dernier, les gruyériennes et les gruyériens ont été appelés à choisir leur nouveau Préfet. L'heureux élu est M. Patrice Borcard, ressortissant et habitant de Grandvillard.

M. Borcard est bien connu dans notre village, principalement dans le domaine culturel ; en 2010, il a présidé les Fêtes du 150^e anniversaire du Chœur-Mixte. Ses connaissances musicales l'ont aussi amené à diriger, occasionnellement, les sociétés de musique et de chant. De par son statut d'historien, il a également contribué à faire connaître le patrimoine villageois. C'est avec passion qu'il a, à de nombreuses reprises, commenté le parcours historique de Grandvillard.

Ses activités, tant de rédacteur en chef du journal « La Gruyère » que de conseiller scientifique auprès de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, complètent son bagage afin de pourvoir aux défis d'un district tel que celui de la Gruyère.

Au nom du conseil communal et de toute la population, je lui adresse nos très sincères félicitations, ainsi que nos meilleurs vœux dans l'exercice de son nouveau mandat de Préfet de la Gruyère.

Marie-Claire Pharisa, syndique

Législature 2011-2016

A. Conseil communal

Administration generale - Finances - Amenagement du territoire - Batiment administratif - Cimetiere

Tél. +41 26 928 17 14 / +41 79 436 12 84

E-mail <u>mcpharisa@bluewin.ch</u>
Suppléant M. Daniel Raboud, vice-syndic

POLICE DU FEU - ROUTES COMMUNALES - APPROVISIONNEMENT ET PROTECTION DES EAUX - ARMEE - SOCIETES CULTURELLES ET SPORTIVES, LOISIRS - BATIMENTS EDILITAIRE ET PONVEYS - SITE INTERNET

Responsable / vice-syndic M. Daniel Raboud

 Tél.
 +41 26 928 13 97 / +41 79 734 20 29

 E-mail
 daniel.raboud@grandvillard.ch

 Suppléant
 M. Jean-François Moura

ENSEIGNEMENT ET FORMATION - BIBLIOTHEQUE - BATIMENT SCOLAIRE - ABRI-BUS - CONSTRUCTIONS - PROTECTION CIVILE

Responsable Mme Claudine Castella

Tél. +41 26 928 18 08 / +41 79 644 14 90

E-mail <u>castella.jc@bluewin.ch</u>
Suppléant M. Philippe Mercier

FORETS - AGRICULTURE - TERRAINS COMMUNAUX - CHALETS ET ALPAGES / HANGAR DES PLAINS - GRAVIERES - GESTION DES DECHETS - ENVIRONNEMENT - ENDIGUEMENTS

Responsable M. Jean-François Moura

Tél. +41 26 928 19 19 / +41 79 688 28 26

E-mail jf_moura1@hotmail.com

Suppléant Mme Marie-Claire Pharisa, syndique

Affaires sociales - Accueil de la petite enfance - Sante - Home - Tourisme - Ordre public

Responsable M. Philippe Mercier

Tél.+41 26 912 11 24 / +41 79 216 81 70E-mailphilippe.mercier@hispeed.chSuppléantMme Claudine Castella

ADMINISTRATION

Mme Marthe Brodardsecrétaire communalemarthe.brodard@grandvillard.chMme Jeannette Beaudcaissièrejeannette.beaud@grandvillard.ch

B. Commissions

COMMISSION FINANCIERE

Président Golliard Serge Secrétaire Sottas Thierry Membre Borcard Pierre

COMMISSION DU FEU

Conseiller communal Raboud Daniel
Cap du Corps des SP Grandjean Francis
Membre Nissille Marc

COMMISSION DES CONSTRUCTIONS

Conseillère communale, Présidente
Conseiller communal
Membre
Membre
Beaud Alex
Membre
Borcard Laurent
Membre
Membre
Saudan Alain

COMMISSION SCOLAIRE

Présidente Castella Claudine Vice-présidente Seydoux Anne-Marie Responsable d'établissement Préel Anne-Claude Déléguée du corps enseignant Caille Brigitte Membre, secrétaire Beaud Valérie Membre Baechler Eric Membre Da Costa Simone Membre Eggen Edgar Membre **Kolly Corinne** Membre Pythoud Nathalie

COMMISSION D'AMENAGEMENT

Syndique, Présidente Pharisa Marie-Claire
Conseillère communale Castella Claudine
Membre Beaud Pierre
Membre Gurtner Patrice
Membre Moënnat Pascal

COMMISSION DES NATURALISATIONS

Conseiller communal Mercier Philippe
Membre Borcard Raphaël
Membre Chiari Célestin
Membre Delabays Eric
Membre Gouraud Estelle
Membre Heckly Julien

9. CREG – Centrale de récupération de l'énergie Grandvillard

Nous avons l'avantage de vous informer que les démarches en vue de labelliser notre minicentrale électrique : « naturemade » ont abouti.

Cette certification génère un prix de vente de l'électricité produite de +1.5 ct au kWh, ce qui représente un apport supplémentaire pour notre commune d'env. Fr. 4'500.- par an (+10% par rapport aux bénéfices des années précédentes).



Le label « naturemade star » assure le respect des critères et des normes écologiques pour la production d'électricité **100% renouvelable**.

Décerné par l'Association pour une électricité respectueuse de l'environnement (VUE), ce label est le plus strict d'Europe.

Il bénéficie en outre du soutien du <u>WWF</u>, de <u>Pro Natura</u> et du Forum suisse des consommateurs.

Les exigences posées par « naturemade star » sont notamment :

- production d'électricité à partir de sources renouvelables ;
- garantie de prestations écologiques uniques en Europe et qualité maximale pour la protection des cours d'eau.

Pour en savoir plus : www.naturemade.ch.



Daniel Raboud, vice-syndic



Protection de la population ORCOC – Organe communal de conduite

En vertu de la loi sur la protection de la population, les communes ont l'obligation de mettre en place un **organe communal de conduite**.

Cet organe:

- a) intervient en cas d'événements extraordinaires ;
 - assure la préparation, notamment en planifiant l'engagement, en proposant à l'autorité communale l'adoption des mesures nécessaires et en organisant l'instruction;
- b) conduit l'engagement, notamment en coordonnant les opérations et en assurant la liaison avec les organisations partenaires ;
- c) collabore à l'analyse des risques, ainsi qu'à l'accomplissement de tâches dans le domaine de la prévention.

Les trois communes de la vallée se sont regroupées pour exécuter ces tâches.

Nous recherchons des personnes, libérées de tout engagement (pompier, police ou militaire), en qualité de responsables de secteur.

Pour connaître le cahier des charges et obtenir des renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à :

M. Bernard Grangier, conseiller communal de Bas-Intyamon, à Enney.

Tél. 026 921 20 68 079 632 43 68

M. Martial Grandjean, chef ORCOC, à Enney

Tél. 026 921 39 76 079 560 55 10

Gestion des déchets

Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers - changement de dates

Pendant les fêtes de fin d'année, le jour de ramassage, soit le mercredi, reste inchangé.

Nous rappelons que si un jour de fête tombe **avant ou le mercredi**, le service de ramassage est reporté au **jeudi**.

Vous trouverez, ci-après, le tableau établi par l'entreprise J. Niquille & Fils SA, à Charmey, relatif à l'année 2012.



Le Perré 9 - 1637 Charmey

Bureau 026 927 28 38 Fax 026 927 22 55 Mobile 079 634 93 66

RAMASSAGE DES DECHETS URBAINS - 2012 FETES ET JOURS FERIES - CHANGEMENT DE DATES

FETES	DATES DE REMPLACEMENT
Vendredi Saint	
Lundi de Pâques	jeudi 12 avril 2012
Ascension	
Lundi de Pentecôte	jeudi 31 mai 2012
Fête-Dieu	
1er Août	jeudi 2 août 2012
Assomption	jeudi 16 août 2012
Toussaint	
Immaculée Conception	
Noël	jeudi 27 décembre 2012
Nouvel-An et 2 janvier	jeudi 3 janvier 2013

Directives concernant l'élimination des déchets toxiques ménagers

La population a la possibilité d'éliminer ses déchets toxiques en les apportant à la STEP, selon l'horaire établi.

A. Liste des déchets acceptés (poids maximal : 15kg)

- ✓ produits pour nettoyer, détartrer, déboucher
- ✓ bains et produits chimiques pour la photographie
- ✓ solvants ménagers (détachants, diluants)
- ✓ peintures, vernis, colles, décapants
- √ déchets de mercure (par ex. thermomètres)
- ✓ pesticides
- ✓ produits phytosanitaires, herbicides, engrais
- ✓ produits pour la conservation du bois
- ✓ piles, batteries et accumulateurs usagés (sans plomb)
- ✓ médicaments périmés

B. Conditions générales

Seuls les déchets cités sous lettre A, livrés <u>occasionnellement</u>, en <u>petites quantités</u>, par des <u>privés</u>, sont acceptés.

Les toxiques ménagers devraient être rapportés, en priorité, dans les commerces ou les drogueries.

Les déchets produits par l'artisanat, l'agriculture et l'industrie sont à acheminer vers les fournisseurs des produits ou vers un centre agréé ; ils ne sont donc pas acceptés par la STEP.

Les médicaments périmés devraient être rapportés dans les pharmacies.

Seules des petites quantités de peinture provenant de "fonds de garage privé" sont acceptées ; les peintures de rénovation ou de construction sont à rapporter dans les commerces.

Les tubes fluorescents et les batteries au plomb ne sont pas acceptés.

Les autres déchets spéciaux (déchets provenant d'artisans, d'industriels, ainsi que les grosses quantités émanant de privés) doivent être éliminés dans les centres de collecte agréés (adresses à disposition auprès de l'administration communale).

C. Horaire et lieu

Le mercredi, entre 13h30 et 16h00 à la STEP de Broc (En Fulet, 1636 Broc), ou sur rendez-vous téléphonique (026 / 921 27 16).

12. Le coin des sociétés

INTERSOCIETE DE GRANDVILLARD - PROGRAMME DES MANIFESTATIONS 2011-2012

Septembre	30	Assemblée du Chœur-Mixte	Mars	3	Loto du Chœur-Mixte
				10-11	Sortie des membres à Loèche-les-
Octobre	2	Loto du tir à Enney		46.4	Bains par le Ski-Club
	7	Assemblée de la Société de Jeu-			Concert de la Société de Musique
	9	nesse		24	Souper de remerciements de l'Open Bike
	9	Tournée de la Bénichon par la Société de Musique			ТОреп віке
	14	Assemblée du Ski-Club	Avril	7	Soupe de carême du Groupement
	15	Journée d'aide aux personnes			des Dames
		âgées par la Société de jeunesse		9	Chasse aux œufs par la SIV
	29	Marchethon à Givisiez		14	Nettoyage du village par la Société
					de jeunesse
Novembre	5	Loto du Ski-Club		27-28-	- Chants de la Société de jeunesse
	12-26	Montage du téléski		29	
	19	Souper de soutien du foot			
	25	Match aux cartes par la SIV	Mai	4	Assemblée de la SIV
	26	Loto de la Société de jeunesse		12-13	Fêtes des Musiques à la Tour-de-
5′ 1	2	D. J. CLAN, J. J. J.		47	Trême
Décembre	3	Passage de St-Nicolas dans les		17	Loto des Dames 1 ^{ère} Communion
	0	familles Après-midi de contes à la salle		20 26	Marché artisanal par la SIV
	9	communale par la SIV		20	ivial che al tisaliai pai la siv
	10	Concert du Chœur-Mixte et de la	Juin	7	Fête-Dieu à Grandvillard
	10	Musique	Juin	, 15	Soirée comédie organisée par la
	16	Fenêtre de l'Avent par la SIV			SIV
	18	Visite aux personnes âgées par la		17	Journée récréative du Ski-Club
		Société de jeunesse		22-23	Tournoi Inter-usines du foot à
					Gruyères
Janvier	6-7	Petit Nouvel An par la Société de		23	Concert des Zygomatiques
		jeunesse		28-29-	- Rencontres des jeunesses
	14	Concours des enfants et des		30	
		membres organisé par le Ski-Club			
	15	Dîner des Aînés par le Groupe-	Juillet	21	Pique-nique de l'Amicale des Pom-
	21	ment des Dames		20	piers au Saudillet
		Fête des Rois par le Chœur-Mixte Camp de ski des enfants organisé		29 31	Messe en Liéry Odet Fête du 1er août organisée par la
	20-23	par le Ski-Club		31	Société de jeunesse
		par ic ski clas			Societe de Jeunesse
Février	8	Ski nocturne à Bellegarde organi-	Août	15	Illumination de la Croix du Cuaz
		sé par le Ski-Club			par le Ski-Club
	11	Loto de la Musique		15	Pèlerinage des Brancardiers de la
	25	Sortie en raquettes au clair de			Gruyère à la Grotte
		lune organisé par le Ski-Club			
			Septembre		Assemblée Intersociété
				14-15	23 ^e Open-Bike Haute-Gruyère



16 et 17 septembre 2011

Les 16 et 17 septembre dernier, la Commune de Grandvillard a vibré au son de la 22^e édition de l'Open Bike Haute-Gruyère.

Grâce aux 600 bénévoles, aux 70 entreprises partenaires, à la compréhension des propriétaires terriens, au soutien de la Commune de Grandvillard et des communes environnantes et, surtout à votre chaleureux accueil, l'Open Bike s'est à nouveau déroulée de la meilleure des manières.

Ce n'est pas moins de 1363 VTTistes qui ont pris le départ au milieu du village et ce malgré une météo capricieuse! Celle-là, justement, a rendu le parcours quelque peu glissant et gras... mais, mis à part quelques petits bobos, il n'y a eu aucun incident fâcheux à relever. Même au moment des plus grosses précipitations, les tout petits n'ont pas hésité à enfourcher leur vélo pour nous gratifier d'un joli spectacle au milieu du village de Granvillard.... Que du bonheur!

La soirée du vendredi soir aux couleurs plus villageoises, a aussi été une belle satisfaction. Environ 400 personnes sont venues passer un agréable moment autour d'une fondue, ce sur un air de musique typiquement bavaroise. Ambiance bon enfant et lieu de retrouvailles ou de rencontres étaient au rendez-vous!



Cependant, conscients des nuisances que peut générer une telle manifestation, nous tenons à vous exprimer notre reconnaissance pour votre compréhension, ainsi que pour la tolérance dont vous faites preuve face à quelques désagréments, surtout sonores. Chaque année nous prenons le maximum de dispositions afin d'éviter, dans la mesure du possible, les dégâts que peut engendrer un tel rassemblement. A ce propos, nous travaillons en étroite collaboration avec la gendarmerie, un service de sécurité professionnel, les samaritains, les pompiers et, bien entendu, la Commune de Grandvillard. Nous remettons ce sujet chaque année à l'ordre du jour dans le but d'améliorer la situation et d'essayer d'anticiper les problèmes potentiels.

En vous réitérant nos remerciements et surtout, au plaisir de vous retrouver les 15 et 16 septembre 2012, pour la 23^e édition, nous vous transmettons, chères citoyennes et chers citoyens de Grandvillard, nos meilleures et sportives salutations.

Le Comité d'organisation www.openbike.ch

Avis aux sociétés

Depuis 2007, une rubrique « Le coin des sociétés » a été ouverte dans le présent bulletin. Vous avez la faculté d'y insérer une chronique.

La parution a lieu à raison de deux fois par année : en mars-avril et en novembre-décembre. Les documents sont à remettre au Bureau communal, soit **avant le 28 février**, soit **avant le 15 octobre**.

Une possibilité est ainsi offerte à chaque société de donner connaissance d'événements et de ses activités.

13. Retraités, animation



Les après-midi récréatifs ont repris depuis le **mercredi 9 novembre 2011**. Ils ont lieu tous les quinze jours de 14.00 à 17.00 heures, à la salle communale.

Les organisateurs renouvellent leur invitation.

Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

Le 6 septembre 2011, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a reconnu le PNR d'importance nationale pour une période de dix ans (2012-2021).

Le 4 février 2012, sera une fête à laquelle tout le monde est cordialement invité.

Lieu : Montbovon Heure : dès 15.30 heures.

Musique, animation, soupe de chalet.

Pour le PNR, ce sera un grand jour, celui de la réception officielle du fameux label. L'OFEV viendra remettre au Parc, devant les autorités cantonales et communales, cet important signe de reconnaissance.





Philippe Mercier, conseiller communal



В.

1.

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS

« Fribourg pour tous », l'information et l'orientation sociales à portée de main

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a ouvert « Fribourg pour tous », une boutique d'information et d'orientation sociales.

Destiné à toute la population du canton, « Fribourg pour tous » garantit un accès simple et convivial à des informations sociales personnalisées, dans les deux langues du canton. Les informations fournies par « Fribourg pour tous » doivent permettre aux usagers et usagères de s'orienter au sein du dispositif d'action sociale vers les services d'aide professionnelle les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité, gratuitement et sans engagement. Les questions traitées par « Fribourg pour tous » peuvent concerner tout aussi bien les domaines de la famille, de la santé, de l'interculturel, de la sécurité sociale ou même ce qui touche à la vie professionnelle.

Ce dispositif novateur est constitué d'un espace d'accueil en ville de Fribourg opérationnel depuis le 1^{er} septembre dernier, complété par une ligne téléphonique et un site internet accessibles dans tout le canton. Une présence dans les régions devrait venir compléter l'offre prochainement.

Bienvenue à toutes et tous !

FRIBOURG POUR TOUS
Information et orientation sociales
Rue du Criblet 13, Fribourg

Hotline (Lu-Ma-Je-Ve, 14 h 00 - 18 h 00): 0848 246 246

Email: fribourgpourtous@fr.ch

Site internet: www.fribourgpourtous.ch

Horaires d'ouverture

Lu-ma-ven: 12h-18h

Mer-sam: 09h-13h

Jeu: 12h-19h



Direction de la sécurité et de la justice DSJ

Mesdames, Messieurs,

Depuis son déploiement en juillet 2009, la police de proximité, assurée par la gendarmerie de la Police cantonale, a pour but d'améliorer la sécurité de la population. Elle exerce son action par une présence accrue dans les lieux à risques, par des contacts réguliers avec la population et par une démarche partenariale de résolution des problèmes, en particulier avec les autorités communales et scolaires.

A la suite de la mise en œuvre de la police de proximité, le Conseil cantonal de prévention et de sécurité (CCPS) a été institué. Celui-ci est présidé par le Conseiller d'Etat, Directeur de la sécurité et de la justice, et comprend un préfet, le commandant de la Police cantonale, une déléguée à l'enfance et à la jeunesse, un représentant des personnes âgées ainsi que des animateurs socioculturels, des organes de promotion de la santé et de prévention, et des représentants de l'Association des communes fribourgeoises.

Organe consultatif du Conseil d'Etat, le CCPS est chargé de proposer des objectifs stratégiques et des mesures concrètes en vue de renforcer la sécurité de proximité dans le canton.

Dans son rapport annuel, le CCPS a proposé de mettre sur pied une campagne de prévention sur la base de brochures existantes avec l'aide des communes.

En accord avec l'Association des communes fribourgeoises, le CCPS tient dès lors à vous informer que des brochures d'informations diverses sur la sécurité sont disponibles sur commande auprès de votre administration communale. Certaines brochures peuvent être consultées directement sur le site internet de la Police cantonale sous onglet « Prévention » (http://www.policefr.ch/reception.jsp) ainsi que sur celui de la Prévention Suisse de la Criminalité (http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr).

Erwin Jutzet, Conseiller d'Etat

Directeur de la sécurité et de la justice, Président du CCPS





Aux médias accrédités auprès de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 1er juillet 2011

Communiqué de presse

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04, F +41 26 305 36 09 www.fr.ch/daec

L'Etat de Fribourg lance un projet pilote en matière de covoiturage en partenariat avec l'Association des communes fribourgeoises

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) met en place un projet pilote pour le covoiturage, en partenariat avec l'Association des communes fribourgeoises (ACF). Le site de Vaulruz a été choisi pour cette phase test. La DAEC se charge de l'aménagement de places de parc aux abords de l'autoroute A12, sur un terrain qui appartient à l'Etat. Elle s'allie à l'Association des communes fribourgeoises (ACF) qui propose de développer un site informatique pour les usagers du covoiturage.

Le terrain choisi se situe sur la commune de Vaulruz et est propriété de l'Etat. La DAEC y aménagera une vingtaine de places. Les coûts liés à cet aménagement sont estimés à environ 150'000 francs. La route qui conduit à ce terrain appartient à la commune de Vaulruz, qui a donné son accord pour ce projet pilote. Le système informatique utilisé sera celui initié et mis au point, en octobre 2010, par la Région Glâne-Veveyse (www.glane-veveyse-covoiturage.ch).

Le canton répond ainsi aux demandes de plusieurs interventions parlementaires. Dans son rapport 142 sur le postulat 2003.07 Denis Grandjean, ainsi que dans sa réponse à la question 3343.10 Patrice Jordan, le Conseil d'Etat voulait tout d'abord une solution informatique ou autre permettant de mettre les automobilistes en contact, avant d'envisager de lancer un projet pilote. Le projet pilote est prévu sur une durée d'une année minimum. Une décision quant à la généralisation de l'aménagement de places de covoiturage aux abords des autoroutes sera prise après avoir étudié les résultats de ce cette phase-test.

Le système informatique sera étendu à l'ensemble du canton, sous l'égide de l'ACF, qui a présenté ce projet pilote à ses membres lors de son assemblée. Les communes fribourgeoises, qui acceptent d'adhérer individuellement au projet, sont invitées à mettre à disposition quelques places de parc pour les usagers du covoiturage. Le site permet aux personnes intéressées de se mettre en contact et d'organiser ensemble leurs déplacements, qu'ils soient réguliers ou occasionnels. Le système garantit l'autonomie communale. Il est gratuit tant pour les communes que pour les usagers et est très avantageux en termes de développement durable.

Contacts

Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, T +41 26 305 36 00, de 11 h à 11 h 30 Albert Bachmann, Président de l'Association des communes fribourgeoises, T +41 79 446 09 24

0 of ot 10 o

Cartes d'identité

La loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses a été modifiée le 17 juin 2011. En conséquence, le 8 novembre 2011, le Conseil d'Etat a décidé que les citoyens et les citoyennes du canton pourront continuer à déposer leur demande d'établissement de carte d'identité, soit auprès de leur commune de domicile, soit auprès du centre cantonal du Service de la population et des migrants (SPoMi). Le maintien de l'organisation actuelle permet ainsi de continuer à assurer, de manière optimale, un service de proximité apprécié de tous.

Le montant de l'émolument est inchangé : enfants : dès la naissance et jusqu'à 18 ans révolus : **35 fr.** (validité cinq ans) ; adultes : **70 fr.** (validité dix ans).

En revanche, les passeports doivent être commandés auprès du

Service de la population et des migrants (SPoMi)

Secteur des passeports suisses - biométrie Route d'Englisberg 11, rez-de-chaussée 1763 Granges-Paccot

Pour tout complément d'information, vous pouvez consulter le site suivant :

http://www.fr.ch/spomi/fr/pub/index.cfm

D.

Divers



La cafétéria précitée est ouverte tous les jours de 09.00 à 17.30 heures (tél. 026 928 44 45).

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamon, à Villarssous-Mont; leur prix est de 38 fr. par jour et par unité. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.

Site Internet

Le conseil communal vous invite à consulter le site : <u>www.grandvillard.ch</u>. Vous y trouverez les informations utiles.

Le présent document y est inséré, sous la rubrique « Bulletins d'information ».

Le conseil communal de Grandvillard vous attend à la prochaine assemblée fixée au

mercredi 14 décembre 2011, à 20.00 heures.

A l'issue de l'assemblée, un verre de l'amitié sera servi.

Il profite du présent bulletin pour vous souhaiter, d'ores et déjà, de

bonnes fêtes.

Il forme des vœux pour l'an nouveau.



Fêtes de fin d'année Fermeture du Bureau communal

Pendant les fêtes de Noël, le Bureau communal sera fermé du vendredi 23 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012 inclus.

Le conseil communal